



Un parcours de santé coordonné, clair et transparent

Analyse de la demande d'inclusion

(Adressée par un professionnel de santé)

par les

coordinatrices de soins

Si le dossier est éligible :

- Invitation des parents à une présentation réseau
- Accueil personnalisé de l'enfant et de ses parents : Entretien d'inclusion avec une coordinatrice de soins (recueil anamnèse /histoire de vie & besoins)
- Orientation vers des bilans complémentaires si nécessaire (réalisés dans les deux mois suivants l'inclusion)
- Synthèse de la situation en réunion de concertation pluridisciplinaire (RCP) pilotée par une coordinatrice de soins :
 - Élaboration concertée du <u>projet individuel d'accompagnement thérapeutique</u>
 (Programme Personnalisé de Soins PPS) et <u>scolaire</u> par les professionnels présents
 - En accord et validé par la famille
 - Validé par le médecin de l'enfant

COORDINATION DU PARCOURS DE SOINS

sur 2 ou 3 ans

Réévaluation régulière avec

Réunion de concertation tous les 6 mois

(suivi des progrès de l'enfant et adaptation du projet de soins)

Coordination de proximité par un PROFESSIONNEL RÉFÉRENT,

interface entre le milieu de scolarisation pour une mise en place des aides adaptées si nécessaire

Dossier MÉDICAL partagé, informatisé et sécurisé pour le suivi du patient

(Mes Patients®)

porté par le GCS SARA

(Recommandé par l'ARS-AURA)



Contacts téléphoniques ou rencontres avec les

équipes pédagogiques,

par le professionnel référent de proximité, autant de fois que nécessaire

A l'issue de 2 ou 3 ans de suivi ou selon l'évolution des besoins, Passage en « **module veille** »

Avec le soutien de :









